



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 1^{er} avril 2021 — N° 176

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Marie Dubois, professeur émérite de l'Université de Sherbrooke.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme et le Mois de l'autisme.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin d'annoncer le résultat de la consultation populaire sur l'appellation d'un nouveau pont à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Bineta Ba, directrice générale de l'organisme Toujours Ensemble.

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de rendre hommage à deux agents de la Sûreté du Québec pour leur acte de bravoure.

1^{er} avril 2021

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la jonquille.

Mme Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de Mme Suzanne Gaudreault, directrice générale de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner le courage et le combat contre le cancer de M. Jean Renaud.

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Claude Chartrand, chef propriétaire du Restaurant L'Orée du bois.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de déplorer la tenue à huis clos du sommet sur la réussite éducative.

À 9 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

1^{er} avril 2021

Moment de recueillement

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de M. Fortin, leader de l'opposition officielle, au sujet de la situation sanitaire au Québec qui s'est dégradée de façon alarmante et extrêmement rapide dans les derniers jours.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Pour déterminer si une demande de débat d'urgence est recevable, la présidence doit examiner les critères prévus par le Règlement et élaborés par la jurisprudence. Pour être recevable, une telle demande doit concerner un sujet précis, d'une importance particulière et qui relève de la compétence de l'Assemblée. De plus, le sujet doit concerner une crise aiguë et soudaine ou l'aggravation d'une telle crise. Par ailleurs, la présidence doit également considérer le fait que le sujet a été ou non discuté dans d'autres circonstances et les occasions prochaines de le faire.

Cela dit, avant d'analyser ces critères, la présidence doit aussi tenir compte de l'article 54 du Règlement qui prévoit l'ordre de priorité des débats qui peuvent se tenir au cours d'une séance donnée. À ce sujet, les débats d'urgence viennent au 2^e rang des affaires qui peuvent être débattues, soit après les affaires prioritaires.

Or, l'Assemblée a entamé hier le débat sur le discours du budget et ce débat est prioritaire en vertu du paragraphe 5 de l'article 87 du Règlement. Un débat d'urgence ne peut donc avoir lieu tant que l'Assemblée est saisie d'une affaire prioritaire. Par conséquent, la présidence n'a pas à analyser les critères de recevabilité comme tel, puisqu'aucun débat d'urgence ne peut être tenu alors que le débat sur le discours du budget est en cours.

La demande de débat d'urgence est donc irrecevable.

1^{er} avril 2021

Présentation de projets de loi

Mme Fournier (Marie-Victorin) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 699 Loi favorisant l'intégration des personnes immigrantes en prévoyant l'organisation de cérémonies d'accueil pour les nouveaux arrivants

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **909** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 699.

Dépôts de pétitions

Mme Hébert, whip adjointe du gouvernement, au nom de M. Lemay (Masson), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 110 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la déclaration d'une journée nationale du deuil animalier.

(Dépôt n° 2439-20210401)

1^{er} avril 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 248 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la gratuité des soins de santé dentaires.

(Dépôt n° 2440-20210401)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition.

Dans son avis, le leader du deuxième groupe d'opposition allègue que le ministre de l'Éducation, aurait commis un outrage au Parlement en ayant induit l'Assemblée en erreur en déclarant en Chambre que le protocole de mesure de la qualité de l'air dans les écoles avait été élaboré après recommandation de la Direction générale de la santé publique du Québec.

L'avis fait également mention de l'intention du leader de l'opposition officielle de présenter une motion en vertu des articles 315 et suivants du Règlement.

M. le président informe l'Assemblée qu'il entendra les arguments à une séance ultérieure.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

1^{er} avril 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Legault, premier ministre, dépose :

Trois versions d'un document intitulé *Directive sur la ventilation des installations scolaires*, incluant certaines corrections suggérées par la Direction générale de la santé publique.

(Dépôt n° 2441-20210401)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le mois d'avril comme étant le mois de la jonquille et de la sensibilisation au cancer;

QU'elle rappelle que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

QU'elle rappelle que le cancer est la première cause de mortalité au Québec mais que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, grâce au financement de recherches novatrices;

QU'elle réitère qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

1^{er} avril 2021

QU'à l'initiative de la Société canadienne du cancer, elle encourage tous les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer à l'occasion du mois de la jonquille.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **910** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Yom Hashoah, soit la Journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste qui se tiendra le 8 avril 2021.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **911** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

1^{er} avril 2021

Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Hivon (Joliette), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la ventilation des écoles du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Ghazal (Mercier), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant un projet de transport en commun dans l'est et le nord-est de la Ville de Montréal; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 79, Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement;

1^{er} avril 2021

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives.

M. le président donne les avis suivants :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative;
- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le vendredi 16 avril 2021, M. Derraji (Nelligan) s'adressera à M. Girard, ministre des Finances, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les difficultés du gouvernement caquiste à livrer des services, notamment des soins de santé et l'absence de mesures structurantes dans le budget 2021-2022 pour contrer la pénurie de main-d'œuvre ».

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 28, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

1^{er} avril 2021

Les travaux reprennent à 11 h 36.

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 31 mars 2021, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Gaudreault (Jonquière), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé) et Mme Sauvé (Fabre), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Ghazal (Mercier) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget 2021-2022 qui ne se dote pas des ressources ni des moyens nécessaires pour répondre aux impératifs de la protection de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Gaudreault (Jonquière), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), Mme Sauvé (Fabre) et Mme Ghazal (Mercier), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

1^{er} avril 2021

À 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux quelques instants.

Débats de fin de séance

À 13 h 05, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Montpetit (Maurice-Richard) à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « La gestion de la 3^e vague de la pandémie de la COVID-19 ». Mme Proulx, ministre du Tourisme, remplace le ministre pour ce débat;
 - le deuxième, sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, portant sur le sujet suivant : « La situation éthique du ministre de l'Économie et de l'Innovation ». Mme Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional, remplace le ministre pour ce débat.
-

À 13 h 29, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 30.

1^{er} avril 2021

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Gaudreault (Jonquière), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), Mme Sauvé (Fabre) et Mme Ghazal (Mercier), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Melançon (Verdun) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque d'investissements dans le budget pour les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Gaudreault (Jonquière), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), Mme Sauvé (Fabre), Mme Ghazal (Mercier) et Mme Melançon (Verdun), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Zanetti (Jean-Lesage) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale dénonce, dans le cadre du budget 2021-2022, la soumission du gouvernement caquiste au régime canadien qui prive le Québec de leviers cruciaux pour affronter la pandémie et mener une relance juste et verte.

1^{er} avril 2021

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Gaudreault (Jonquière), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), Mme Sauvé (Fabre), Mme Ghazal (Mercier), Mme Melançon (Verdun) et M. Zanetti (Jean-Lesage), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À 16 h 29, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 13 avril 2021, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 1^{er} avril 2021, à 11 h 40, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, la représentante du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 69 Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

1^{er} avril 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 909)
POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	

1^{er} avril 2021

Sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau) :

(Vote n° 910)

(Identique au vote n° 909)

Sur la motion de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau) :

(Vote n° 911)

(Identique au vote n° 909)
